

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif
à la composition de la Commission de langue française
chargée de procéder aux examens linguistiques**

A.Gt 24-07-2000

M.B. 16-02-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mars 1953 relative aux examens et concours organisés par les administrations de l'Etat, notamment l'article 1^{er};

Vu la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1970 modifié par l'arrêté royal du 26 avril 1982 relatif à l'organisation des examens linguistiques, notamment l'article 14;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 1974 modifié par l'arrêté ministériel du 16 mai 1984 relatif à l'organisation des examens linguistiques dans l'enseignement de régime français,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont respectivement nommés en qualité de Président et de Président suppléant de la Commission de langue française chargée de délivrer les certificats de connaissance approfondie de la langue française, de connaissance suffisante de la langue française, de connaissance approfondie d'une seconde langue :

1. M. Jean RUSSE

Président à la cour du travail de Mons;

2. M. Christian COPPENS

Substitut de l'auditeur du travail de Bruxelles.

Article 2. - Exercent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaires suppléants :

1. M. Christian NOIRET

Directeur de la réglementation et de la représentation au Service général de l'Enseignement universitaire et de la Recherche scientifique;

2. Mme Nicole WILTGEN

Professeur à l'Athénée royal Jean Absil à Etterbeek, chargée de mission;

3. M. Jean-Pierre MARTIN

Professeur à l'Ecole d'Interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut.

Article 3. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de :

1^o Membres effectifs des 3^e, 4^e et 5^e sections :

- Mme M. DUCHENY

Professeur à l'Athénée royal de Jette;

- Mme S. WILMET

Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française à Liège;

- M. A. DELPLACE

Professeur honoraire;

- M. Y. TAGNON

Professeur à l'Institut d'Enseignement technique de la Communauté française à Ath;

- M. J. DIFFERDANGE



Professeur honoraire;
- M. A. SCHANER
Professeur à la Haute Ecole de la Communauté française de Bruxelles;

2° Membres suppléants des 3e 4e et 5e sections :
- Mme V BOUHON
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française à Bruxelles;
- Mme M. REMY
Professeur à l'Athénée royal de Couvin;
- M. J.P. MARTIN
Professeur à l'Ecole d'Interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut;
- Mme J. MIGNOLET
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut;
- Mme N. DECOSTRE
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française de Mons;
- Mme N. HENDRICKX
Professeur à l'Athénée royal de Gilly.

Article 4. - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de :

1° Membres effectifs des 3e, 4e et 5e sections :
1. Mme C. FOUCART
Professeur à la Haute Ecole I.S.E. Liège;
2. M. Y. WESTRADE
Maître-assistant à la Haute Ecole libre du Hainaut occidental;
3. Mme M. VOITURON
Maître-assistante à la Haute Ecole libre Charleroi-Europe;
4. M. T. de WIN
Professeur au Collège du Sacré-Coeur à Koekelberg;
5. M. L. DELARGE
Professeur à l'Institut Don Bosco à Liège;
6. M. C. POTTIER
Directeur de l'Institut Saint-François à Leuze;

2° Membres suppléants des 3e, 4e et 5e sections :
1. Mme N. AMORIS
Maître-assistante à la Haute Ecole libre du Hainaut-occidental;
2. M. J. LEROY
Maître-assistant à la Haute Ecole Roi Baudouin;
3. M. M. H. BELLEFLAMME
Maître-assistant à la Haute Ecole Galilée;
4. Mme A. DUMONT
Maître-assistante à la Haute Ecole Roi Baudouin;
5. M. P. SARTIAUX
Maître-assistant à la Haute Ecole Roi Baudouin;
6. M. V. CAPPELIEZ
Maître-assistant à la Haute Ecole libre du Hainaut-Occidental.

Article 5. - Les membres et leurs suppléants sont nommés pour une période de deux ans.

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le 20 avril 2000.

